

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Séance du 4 MARS 2026

Nombre Membres
En exercice : 23
<u>Présents :</u>
15 Titulaires
0 Suppléant
<u>Pouvoirs :</u>
2
<u>Votants :</u>
17 Pour
0 Contre
0 Abstention

<u>Date de la convocation :</u>
18 février 2026

Délibération n°
2026.03.07

L'an deux mil vingt-six et le quatre mars

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Jean-Luc BORIE, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUMY.

Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Jean-Paul NICOLAS.

Absents : David SALQUE-PRADIER, Joël DESSALCES, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical les propositions du budget établi pour **l'exercice 2026** tenant compte d'une part de l'activité, des modifications prévisibles et éventuelles et d'autre part des charges connues au jour de la mise en place de ce document.

Le passage à la nomenclature M57 permet également des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles comme prévu dans le règlement budgétaire et financier.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **OUI** l'exposé du Président
- **APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif proposé pour **l'exercice 2026** et dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 18 460 199,09 Euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 18 460 199,09 Euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 6 772 918,75 Euros

+ restes à réaliser : 151 742,50 Euros

Soit : 6 924 661,25 Euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 6 924 661,25 Euros

+ restes à réaliser : 0,00 Euros

Soit : 6 924 661,25 Euros

- **AUTORISE à l'unanimité** le Président ou son représentant délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET